

QUESTIONS CFTC

1. La salle pour le maquillage des présentateurs et des invités est fortement dégradée : il est plus que temps de la repeindre et de changer les fauteuils. C'est l'un des endroits où nos invités passent du temps, et cela donne une mauvaise image de la chaîne. Est-il prévu d'y remédier rapidement ?

L'espace a été repeint début février. Le remplacement des fauteuils est en cours.

2. En plus des problèmes de la loge maquillage (le mur, les fauteuils), il y a également le problème de la lumière qui est, soit allumée très fort, soit pas du tout. Serait-il possible d'installer un variateur de lumière afin de mieux protéger les yeux ?

L'ensemble de l'éclairage est en cours de remplacement. Un variateur de lumière sera mis en place autour des miroirs.

3. Certains employés de la cantine le matin sont régulièrement en retard à leur poste, ce qui empêche le self de fonctionner dès 5h, comme cela est pourtant prévu. C'est une perte de temps pour toutes les équipes qui ne peuvent se permettre d'arriver en retard pour un JT !! Est-il possible de faire un sérieux rappel à l'ordre auprès du personnel de la cantine ?

Un rappel à l'ordre sera fait au cours de la prochaine réunion avec la Direction d'Eurest.

4. A quand de véritables alternatives végétariennes et végétaliennes au Restaurant d'entreprise ? L'essentiel des plats contiennent de la viande ou du poisson (y compris les pâtes, les pizzas ou les entrées) et il est très difficile d'avoir une alimentation équilibrée. Dans l'attente, serait-il au moins possible d'indiquer clairement quelles préparations conviennent aux végétariens ou ne contiennent pas de produits issus de l'exploitation des animaux ?

La question va être posée à la Direction d'Eurest lors de la prochaine réunion organisée.

5. Plusieurs services (ATS, Production, Maintenance, Coordination antenne, Maquillage, etc.) n'ont pas perçu la prime exceptionnelle régulièrement distribuée en fin d'année à France 24 depuis sa création. De nombreux salariés issus de ces services ont pourtant activement contribué, directement ou indirectement, au succès des différents projets mis en œuvre pendant l'année 2013 (nouvelles grilles, réaménagement, nouvel habillage, etc.) Les primes exceptionnelles habituellement versées aux salariés de FMM sont-elles unilatéralement remises en cause par la Direction ?

Ces primes ne concernaient pas l'ensemble des personnels de France Médias Monde. Ces primes doivent être versées pour récompenser des activités inhabituelles et ne peuvent donc être versées à tous les salariés de manière automatique. Leur usage est beaucoup plus encadré et limité qu'auparavant, les mesures individuelles étant privilégiées.

6. Pourquoi cet usage en vigueur à France 24 depuis 2006 a-t-il subitement disparu ?

Cf. réponse à la question ci-dessus.

7. Il devient de plus en plus difficile de travailler normalement avec les ordinateurs qui sont mis à notre disposition. Encore plus lorsqu'on est engagé dans une tâche "multimédia", comme un diaporama. Les blocages, lenteurs et bugs nous font perdre un temps fou et diminuent notre réactivité. L'un de ces PC a carrément rendu l'âme. Cela fait la deuxième fois en un mois.

Cf. réponse à la question 34 de la CGT.

8. Malgré notre question le mois dernier sur les doublons, l'édition se retrouve systématiquement avec plusieurs doublons par vacation. Par exemple, le mercredi 5 février il y avait un doublon chef d'édition anglo, un doublon chef d'édition franco, un doublon assistant d'édition anglo et un doublon rédacteur en chef le matin.

Il est nécessaire de former de nouvelles personnes pour assurer la bonne continuité de l'activité. La Direction tente de faire au mieux pour que ces formations ne perturbent que le moins possible les équipes.

9. Au mois d'octobre, il y a eu un appel à candidature pour le poste de journaliste rédacteur en CDI au sein du Desk arabophone. Les entretiens RH et opérationnels ont été fait dans la foulée (octobre, novembre) et depuis, silence radio de la part de la Direction. Les candidats attendent les résultats de ces entretiens avec impatience. Pourquoi la Direction tarde à annoncer le nom de la personne choisie pour ce poste ?

Cf. réponse à la question 6 du SNJ

10. Dans la série des réclamations techniques et des conditions de travail, le service Internet F24 travaille dans un open-space extrêmement bruyant, notamment lorsque les journalistes doivent faire des interviews téléphoniques.

Exemple : une interview faite avec un homme politique à Goma, où la ligne est déjà particulièrement mauvaise, est devenue carrément impossible à mener à cause du bruit. Est-il possible de procéder à la mise en place de cloisons vitrées comme c'est le cas dans les autres services de la rédaction ?

Une moquette et des dalles de plafond acoustiques ont été installées dans cet espace le week-end du 8-9 février. Le cloisonnement est non prévu à ce jour.

11. Concernant le service de la Documentation à France 24, suite aux modifications de la grille des programmes qui entraînent une nouvelle augmentation de la charge de travail, la Direction avait promis le réaménagement des plannings et des tâches. Promesse actée lors d'une réunion du service avec les responsables éditoriaux et des ressources humaines. Malgré les demandes répétées au planning, rien ne bouge.

Un projet de modification de l'organisation de la Documentation, en concertation avec les équipes, est en cours. Il prend plus de temps que prévu.

12. Question relative à un cas individuel.

13. France 24 est trilingue. Le service Documentation a besoin en permanence d'un documentaliste qui maîtrise bien la langue arabe (classique et dialectale) afin de bien référencer/chercher/archiver le matériel audiovisuel. Y a-t-il quelque chose de prévu à cet effet ?

Un journaliste maîtrisant la langue arabe a été recruté en octobre 2010 dans le service de la Documentation, pour répondre à ce besoin. Il travaille du lundi au vendredi.

14 L'emplacement de la Documentation près de la nouvelle "salle de conférence" dans la Newsroom au 1er étage ne convient pas à l'ensemble de l'équipe qui se plaint du manque de lumière et de son isolement du reste de la Rédaction. Les deskeurs qui avaient emménagé de la place de la "salle de conférence" ont obtenu gain de cause et déménagé très vite de cet endroit. Plus personne n'y travaille sauf le service de la Documentation (4 personnes/shift). Comme aucun emplacement dans la Newsroom ne semble possible; un emménagement au 2ème étage à la place des Observateurs (anciennement le service Sports) avait été évoqué. Mais rien n'a été confirmé. Cette situation, source de stress, engendre également un sentiment de manque de considération. Quand y sera-t-il remédié ?

Il n'est pas possible d'échanger l'emplacement de la Documentation avec l'emplacement des Observateurs puisqu'il nécessite 6 postes et que le service Documentation n'en offre que 4. Il est nécessaire d'attendre la fin des travaux HD du 2^{ème} étage. Concernant la question de la lumière, la demande a été relayée à la DTSI qui va étudier plusieurs solutions.

15. Depuis le mois de septembre 2013, la rédaction arabophone de France 24 a signé des contrats avec des sociétés de production dans plusieurs capitales arabes pour assurer les correspondances et la réalisation de reportages. Notre syndicat a alerté d'éventuelles conséquences sur nos correspondants "historiques" plusieurs mois avant la signature des contrats. Malgré les promesses de la Direction arabophone, la plupart des correspondants « historiques » de la chaîne se retrouvent sans travail. Au mieux ils ont vu leurs interventions/rémunération fondre comme neige au soleil. La Direction avait promis (PV de CE à l'appui) que les correspondants historiques garderaient l'exclusivité pour assurer les téléphones et Duplex. Promesse non tenue : les nouvelles sociétés de production assurent la majorité des interventions sous prétexte qu'il y a un forfait et que c'est plus économique pour la chaîne. Pourquoi cette volte-face illégale ?

Les correspondants « historiques » de la chaîne continuent tous à travailler avec France 24. La situation de chaque correspondant a été prise en compte.

16. La Direction arabophone assure qu'ils sont toujours/aussi nos correspondants. Pourquoi donc refuse-t-elle de donner à quelques uns d'entre eux les documents nécessaires prouvant qu'ils travaillent pour nous afin de renouveler leurs cartes de presse ?

Tous les correspondants ont des accréditations nécessaires pour avoir leur carte de presse locale.

17. Quelles sont les conditions d'attribution des contrats pour les sociétés de production assurant les correspondances/reportages pour la chaîne arabophone ? Comment se fait-il qu'une seule société s'occupe de six pays alors qu'elle n'avait avant la conclusion du contrat aucune présence dans certaines capitales ?

L'attribution des contrats pour les sociétés de production s'est faite sur la base d'un appel d'offre. Un cahier de charge et une grille de notation ont été mises en place. Les meilleures sociétés sont passées devant la commission du marché.

La société retenue remplissait donc parfaitement les critères. Par exemple : 80% de leurs sujets sont réalisés par des journalistes sur le terrain.

18. La Direction arabophone parle actuellement de problèmes avec ces sociétés de production. Quels sont ces problèmes? Que prévoit-elle pour renégocier les contrats? La Direction peut-elle exiger de ces sociétés l'intégration en son sein des correspondants "historiques" le souhaitant et qui ont fait leurs preuves pendant des années?

Les anciens correspondants qui ont donné satisfaction continuent toujours à travailler pour France 24. Les autres aspects de la question ne sont pas du ressort des DP.

19. Il était longtemps question que le système de contrats avec des sociétés de production pour les correspondants/reportages soient appliqués aux trois chaînes de France 24. Comment se fait-il que cela n'a été appliqué qu'à la chaîne arabophone?

Le système actuellement mis en place fonctionne bien pour les trois chaînes. Les problématiques ne sont pas les mêmes à la chaîne arabophone par rapport aux chaînes francophone et anglophone, ce qui explique les différences. Un état des lieux sera réalisé pour savoir si le système de contrats avec les sociétés de production peut s'appliquer aux trois chaînes.

20. Quelles sont les critères d'attribution de la prime de fin d'année pour les salariés de France 24? Pourquoi les pigistes, surtout ceux qui ont participé activement à la mise en place de la nouvelle grille, ont été exclus de cette prime? Certains des salariés intégrés récemment en CDI et qui n'ont pas compté leurs heures auparavant pour mener à bien la nouvelle politique de la chaîne ont été aussi exclus de la prime? Est-ce normal?

Le budget alloué pour 2013 a obligé la Direction à faire des arbitrages, notamment en rétribuant en priorité l'engagement et l'implication des collaborateurs CDI présents tout au long de l'année au sein de la rédaction.

21. À plusieurs reprises sur la chaîne arabophone de France 24, et depuis l'entrée en vigueur de la grille, quelques programmes ont été annulés et pas présentés à l'antenne faute de journalistes disponibles pour les effectuer. C'est un manquement grave à la crédibilité de la chaîne vis à vis de nos téléspectateurs. Imagine-t-on une seconde que cela puisse arriver dans les chaînes francophone ou anglophone? Est-ce dû à un manque de personnel? Pourquoi la Direction de la chaîne arabophone ne recrute pas de nouveaux journalistes (pigistes notamment) pour palier les absences? Pourquoi s'obstine-t-elle à ne pas former de nouveaux journalistes à ces programmes là pour avoir la possibilité de remplacer les absents?

Le service recrutement s'emploie tout au long de l'année à rechercher des candidats pour les rédactions arabophones. Il convient en revanche de noter que le recrutement des journalistes arabophones est particulièrement complexe et prend plus de temps, car au delà des compétences journalistiques, les candidats doivent impérativement maîtriser l'arabe littéraire. A ces critères s'ajoute également l'obtention des autorisations de travail.

22. Où en est-on de l'harmonisation des grilles de salaires entre les différentes entités de FMM ? Que révèle le comparatif des salaires et du temps de travail entre France 24 RFI et MCD ?

Ce débat sera mené avec les organisations syndicales dans le courant de l'année 2014.

23. Dans une de deux équipes matinales il n'y a qu'un seul rédacteur en chef... pendant son absence, à qui revient la responsabilité de diriger l'équipe surtout quand un problème survient... (MCD)

La Direction s'efforce d'assurer un encadrement à chaque équipe en tenant compte des absences. En l'absence de rédacteur en chef adjoint, le référent éditorial est désigné par le rédacteur en chef.

24. Le protocole de sortie de grève au desk arabophone dispose que les pigistes ont aussi droit (après une centaine de piges) à des entretiens annuels qui balisent leur parcours au sein de notre entreprise mais aussi à des formations afin de mieux les préparer à rejoindre la rédaction de manière permanente. Cette mesure sur laquelle la Direction s'était engagée est-elle remise en cause ? Des formations de langue, ou des formations caméra par exemple seraient pourtant les bienvenues pour ces collaborateurs.

Le protocole de fin de conflit du 8 avril 2011 prévoit que « sans préjuger de l'acquisition de la présomption de salariat, tout journaliste pigiste justifiant d'au moins 115 jours pour le compte de France 24 au cours des dix-huit derniers mois pourra faire la demande auprès de la Direction de la rédaction d'un entretien annuel. »

25. Pourquoi est-ce que tous les entretiens annuels n'ont pas eu lieu cette année alors que c'est la meilleure manière de faire le point sur le travail des équipes et de décider des formations sans oublier que c'est un bon outil pour décider des augmentations de salaire.

Un point sera fait sur les entretiens annuels effectués. Les entretiens non encore effectués seront menés.

26. Au service Lusophone de RFI, les cadences de travail sont devenues très fatigantes, et source de stress, surtout pour les présentatrices du journal. Exemple : Il faut préparer les journaux de 17 H, 18H, 19H et 20H, en trois heures, et les actualiser à chaque fois en moins de 25 minutes.

Le projet éditorial et de réorganisation du travail a commencé à être discuté avec la rédaction en portugais, mais il est en attente des études souhaitées par la rédaction. De fait, la formule d'antenne courte à répétitions rapprochées ne paraît pas satisfaisante.

27. Le manque d'effectifs rend la tâche difficile (4 personnes par shift, qui s'occupent de l'édition radio, des interviews, de l'édition internet, photos...). S'ajoute un problème d'harmonisation des programmes par rapport aux auditeurs Lusophones (différence d'horaires entre le Cap Vert, Angola, Mozambique, Brésil etc.). Qu'est ce que la Direction compte faire pour résoudre ces problèmes?

La Direction réfléchit à une solution. Il faudrait imaginer une antenne plus compacte, rediffuser des journaux, en jouant sur le décalage d'écoute grâce aux fuseaux horaires en Afrique.

28. Est-ce que la Direction va enfin augmenter le barème de rémunération des pigistes et intermittents du spectacle. Avec l'inflation depuis 2006, la pige a perdu presque 12% de sa valeur.

Cette question fera partie des futures négociations.

29. Récemment plusieurs postes ont été ouverts au recrutement, en CDD et en CDI, aussi bien pour les PTA que les journalistes de France 24 mais aucun appel à la mobilité interne n'a été publié. La Direction s'est pourtant engagée en 2010 dans le protocole de fin de grève au desk arabophone à systématiquement publier en interne les appels à candidature.

Comme évoqué lors de la dernière réunion des délégués du personnel, la Direction s'emploie à diffuser l'ensemble des postes vacants de France 24 tant pour les CDI que les remplacements temporaires. Des exceptions ont pu avoir lieu pour régulariser des situations individuelles particulières notamment pour des collaborateurs CDI ou CDD occupant le poste de longue date.

30. Comment la Direction justifie-t-elle l'absence d'appel à candidature ? Le protocole de sortie de grève au desk arabophone est-il remis en cause ?

Cf. questions précédente.

31. Les appels téléphoniques sont-ils enregistrés à FMM ? Si oui, à quelles fins, et pourquoi les salariés n'en ont pas été informés ? Ces enregistrements sont-ils conservés ? Où ? Pendant combien de temps ? Et qui y a accès ? Des incidents ont été remarqués par plusieurs collaborateurs, notamment le mardi 4 février où leurs conversations ont été interrompues par des enregistrements répétés de la conversation qu'ils venaient d'avoir...

Les appels téléphoniques ne sont pas enregistrés. En cas d'anomalie constatée, les salariés sont priés de prendre contact avec la DTSI (01 84 22 79 38).

32. A France 24 : l'évolution logique dans la carrière des assistants d'édition commence par des remplacements sur les postes de chef d'édition. Pourquoi est ce que la Direction ignore souvent les assistants d'édition permanents qui peuvent assurer ces remplacements et leur préfère soit des assistants d'éditions qui viennent d'arriver, où même des pigistes qui viennent d'être formés ?

La Direction n'ignore pas les compétences des assistants d'édition à remplacer des chefs d'édition, mais tous les remplacements ne peuvent pas leur être proposés.

La Direction rappelle qu'un assistant d'édition en CDI a été titularisé sur un poste de chef d'édition en fin d'année 2013.

33. Quel est le budget accordé au service multimédia et celui accordé à la rédaction Internet. Et comment celui-ci est dépensé ?

Les questions budgétaires ne relèvent pas de la compétence de DP.

34. Le service formation refuse systématiquement de financer les formations à l'étranger faites dans le cadre du DIF, si le centre de formation n'est pas français. Cette restriction pénalise spécialement les salariés du Desk arabophone, qui sont obligés de suivre une formation en France qui n'est pas spécialement adaptée à leurs besoins. L'écriture d'un PKG ou d'un lancement de présentateur ne se fait pas de la même façon en français, en anglais ou en arabe.

35. Ne devrait-on pas abolir cette restriction afin de permettre à tout salarié de bénéficier d'une formation adaptée aux exigences de son travail ?

Financièrement parlant, le coût d'une formation dans un pays arabe est généralement deux fois moins cher qu'une formation identique en Europe.

Le financement de la formation continue en France relève de règles particulières et notamment de travailler avec des organismes de formation agréés, d'autant plus que les coûts pédagogiques ne sont pas financés directement par la Société mais par l'AFDAS à laquelle France Médias Monde verse une contribution.

36. Pourquoi les chefs d'édition qui assurent des remplacements red chef n'ont pas le droit systématiquement à une récup lorsqu'ils sont appelés sur un jour off? Le planning leur a répondu que comme ils touchaient la prime de remplacement ils n'avaient pas le droit à la récup. Certains se sont même vus proposer de choisir entre la récup et la prime...

L'accord mis en place en juillet 2010 et qui encadre le système des primes de remplacement prévoit que, lorsqu'une prime est attribuée pour un remplacement, ce remplacement ne peut pas faire l'objet de l'octroi d'un jour de récupération. Toutefois, bien souvent, les contraintes de planning obligent à libérer le journaliste qui effectue ce remplacement le jour qui précède ou le jour qui suit, de sorte que cela revienne à une récupération.

37. Le shift de la journée sur l'antenne anglophone et francophone est assuré par 2 red chef de 8h30 à 19h30!!! Ils sont en charge des 3 tranches de la journée (10h-14h/ 14h-18h/ du débat). La grande majorité des red chefs et des chefs d'édition sont pour scinder ce shift en 2 afin qu'il y ait un red chef par tranche comme c'est le cas pour la soirale par exemple. Pourrait-on envisager qu'il y ait un red chef pour la tranche du 10h-14h et un pour la tranche 11h-18h/débat? L'amplitude horaire des red chefs journée est actuellement trop importante et ne garantit pas un travail dans de bonnes conditions pour le red chef qui à 16h n'est plus suffisamment efficace et pour les chefs d'éditions qui ne savent pas à qui s'adresser et qui reçoivent ordres et contre-ordres de la part des 2 red chefs. La mise en place d'un red chef par tranche le soir fonctionne très bien et a été saluée par tout le monde.

Cf question 25 CGT. L'objectif de la Direction est d'attribuer un rédacteur en chef par langue en journée, et non d'en affecter un sur une partie des tranches où il aurait à gérer les 2 langues. La Direction rappelle que jusqu'en juin 2013, un seul rédacteur en chef en journée travaillait déjà sur un rythme identique. Aujourd'hui, ils sont deux.

38. Est ce qu'une date précise a été fixée pour revenir à l'ancien rythme de travail hebdomadaire concernant les équipes matinales à MCD ?

Le passage au nouveau rythme de travail a fait l'objet d'une consultation du CHSCT. Par conséquent, le passage à l'ancien système nécessiterait une nouvelle consultation. En amont, il faudrait prendre en compte l'avis de tous les intéressés. Les absences de ces dernières semaines ont empêché l'organisation d'une réunion pour avoir l'avis général.

39. Beaucoup de salariés ont du mal à lire le bulletin de salaire. Existe-t-il moyen de le rendre plus lisible ?

Le bulletin de salaire correspond à un format légal. Si cela est nécessaire, le service paye peut fournir des explications aux salariés.

40. Peut-on déposer les fiches de paye dans les boites aux lettres des salariés quand ils en ont une ?

Non il n'est pas possible de déposer les bulletins de salaire dans les boîtes aux lettres car il existe un risque de perte ou de vol. Les salariés ont toutefois la possibilité de venir les chercher au service paie.

41. Peut-on installer une fontaine à eau dans la salle de rédaction de MCD ?

La demande sera transmise aux Services Généraux.

42. Les remboursements de Taxi prennent parfois du temps. Que peut-on faire pour raccourcir ce délai ?

Actuellement, aucun retard de traitement n'est noté à ce niveau au planning. La DAF peut être contactée sur l'avancement du règlement des dossiers (service missions).

43. Les salariés chargés de préparer la revue de presse souffrent du retard dans la livraison des journaux français ... Peut-on trouver une solution pour mieux préparer cette rubrique ?

Le prestataire qui nous livre les journaux est tributaire de l'heure de distribution auprès des distributeurs de la presse Française ou Etrangère. La distribution des journaux est déjà assurée en express. La Direction étudiera la possibilité de prendre des abonnements.

44. Pourquoi certains services ont pu bénéficier d'humidificateurs et pas tous ? La qualité de l'air étant ce qu'elle est dans nos locaux et avec l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres, ce serait plus que bénéfique de généraliser cette initiative appréciable ?

Des humidificateurs mobiles sont attribués aux personnes qui en font la demande, car ce besoin n'est pas généralisé. La demande se fait auprès de David Ducoudray.
